Tutoriel pour saisir les vœux mouvement général inter-académique :

Vous devez vous rendre sur l'application « **lprof** » (pour vous rendre sur « lprof », vous pouvez à l'aide d'un moteur de recherche, taper les mots clés « lprof + nom de votre académie »), muni de votre identifiant et de votre mot de passe. L'identifiant est généralement : <u>pnom@ac-academie.fr</u>. « p » étant la première lettre de votre prénom. Parfois, il peut y avoir un chiffre.

Après connexion, vous arrivez sur la fenêtre suivante :



Pour saisir une demande de mutation, cliquez sur 2.



Votre connexion va être dirigée vers un serveur (SIAM), indépendant de « Iprof » et sécurisé.



- 3 : Cela vous indique que vous êtes sur SIAM.
- 4 : Pour consulter les notes de services, les pages d'informations générales ou le guide interactif.
- 5 : Pour saisir votre demande de mutation inter-académique.

6 : Pour saisir votre demande intra-académique, après la phase inter. A noter que si vous changez d'académie, vous vous connecter sur votre espace « **Iprof** » qui vous redirigera automatiquement vers le **SIAM** de <u>votre académie d'accueil</u>.

Pour saisir votre demande de mutation, cliquez sur 5.



2 possibilités :

Saisir une demande générale de mutation inter-académique, cliquez sur 7.

31 vœux possibles. Les vœux sont des académies.

Saisir une demande **spécifique** de mutation, cliquez sur 8.

Ce sont des postes à profil particulier. Les vœux sont généralement des établissements, ou des zones géographiques s'il n'y a pas de postes libres. Vous pouvez consulter la liste des postes libres, et formuler 10 vœux. Attention, les vœux mutation spécifique sont prioritaires sur les vœux inter-académiques.

SIAM - 2ND Degré V6.0.0	Mouver
Planning	
9 Du 12 novembre 2013 à 00h00 21.6 décembre 2013 à 23h59	10
Consultez la note de service dative aux opérations de mutation	
Du 14 novembre 2013 à 12 0 au 3 décembre 2013 à 12h00 <u>Consultez votre dossier</u>	1
Du 14 novembre 2013 à 12h00 au 3 décembre 2013 à 12h00	
Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvem	ent général
Du 9 janvier 2014 à 12h00 au 13 janvier 2014 à 12h00	
Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interac	cadémique
Du 6 mars 2014 à 12h00 au 30 septembre 2014 à 12h00	-
Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation	
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirm	lation de ce r
Du 14 novembre 2013 à 00h00 au 14 juillet 2014 à 00h00	
Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone	

Avant de saisir vos vœux, il faut **consulter** votre dossier, et **vérifier** si les informations sont correctes : cliquez sur **9**.



Important : Vous pourrez reporter des éventuelles corrections sur la confirmation papier, en rouge. Fournir les pièces justificatives afférentes et faire une photocopie de l'ensemble de votre demande, que vous ferez parvenir à l'administration ainsi qu'au SE-UNSA pour un suivi de votre dossier de mutation.

Votre dossier est composé de 3 onglets. Il est initialement sur l'onglet « Situation administrative (11) »

Vérifier ces informations et cliquez sur 14 pour les éventuelles modifications à apporter.

Il faut aussi vérifier les autres onglets, cliquez sur « Situation familiale (13) », contrôler impérativement les informations affichées (15). Si nécessaire, modifier (14).



Si vous cliquez sur 14 pour modifier votre « Situation familiale », vous obtiendrez :

Situation administrative	Situations individuelles	
Rapprochement de conjoints	17 -	
16 ► Département du conjoint	Sélectionner un département 🗸	
► Durée de séparation	0 an 👻	
My a on simultanée entre agents conjoints		
► Numen du conjoint	17 grades autorisés	
Département sollicité	Sélectionner un département 🗸	
Mitation simultanée entre agents non conjoints		
► Numen de l'autre agent	grades autorisés	
Attention : Ce type de demande n'est pa	as bonifié mais vous donne l'assurance de ne pas être muté l'un sans l'au	
Demande de rapprochement de la résidence enfant 	Sélectionner un département	
▶ Nombre d'enfants 🤣 3		

Et vous pourrez alors, cliquez sur **16** pour cocher la situation qui vous concerne, et renseigner les informations (**17**) qui correspondent.

Faites la même chose avec l'onglet « Situation individuelles (12) »



Ensuite, retourner au menu précédent, en cliquant sur « Retour (18) ».

Le site affiche de nouveau le menu général du mouvement inter académique. Il vous est alors possible d'accéder à la saisie des vœux. Vous allez désormais **saisir vos vœux**.





Choisissez le « **Mouvement général inter-académique** », en cliquant sur **19**. La carte des académies apparaît pour choisir votre premier vœu.



Ensuite, c'est la fenêtre récapitulative des vœux qui apparaîtra :



Vous pourrez :

Ajouter un vœu (20), supprimer un vœu (21), modifier l'ordre des vœux (22) et (23), imprimer vos vœux (24) et surtout calculer votre barème (25).

Le barème calculé sur SIAM est indicatif, le barème retenu pour le mouvement est celui validé par l'administration en fonction des pièces justificatives fournies.

Le SE-UNSA vous aidera à calculer votre barème ainsi que la liste des pièces nécessaires à la validation des bonifications.

<u>Pensez à faire contrôler</u> votre barème par vos conseillers syndicaux, **avant de signer et de renvoyer** votre confirmation.

Répéter l'opération autant de fois que vous devez saisir vos vœux. <u>Demander</u> conseil pour établir la liste de vos vœux. **Pour les participants obligatoires, prenez garde à la procédure d'extension**.

Si vous cliquez sur 25, le barème s'affiche :

Barème	
1170,20	圁
Calculer le bareme]

Avant de sortir de la saisie, pensez à imprimer votre demande, en cliquant sur **24**. Vous pouvez également enregistrer un fichier « pdf », qui reste un moyen simple pour le faire parvenir au SE-Unsa.



Pour revenir au menu antécédent, cliquez sur « Retour (18) ».

Vous pouvez saisir une demande de mouvement spécifique, ou quitter l'application SIAM.

Pour une demande de mouvement spécifique, reportez-vous au tutoriel correspondant.

Pour quitter SIAM, cliquez sur « Retour (26) »



Pensez à envoyer la copie de votre demande de mutation ainsi que les photocopies de toutes pièces justificatives permettant l'attribution d'une bonification à votre section locale du SE-Unsa.

Une bonification non comptabilisée, faute de pièce peut avoir des conséquences dramatiques, tant pour le mouvement inter-académique que pour le mouvement intra-académique !!!

This is the end